

Picardie

Hebdomadaire économique et régional

LA GAZETTE

CPPAP n° 0520 I 79612 - ISSN 2111-336X

www.picardiegazette.fr

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PROFESSIONNELS	COLLECTIVITES
 ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE			
Faites confiance à un Assureur de votre région			
Tél : 03.22.71.55.00 www.amp-net.fr			
PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PROFESSIONNELS	COLLECTIVITES

Harmonie Mutuelle

Au plus près des entreprises

**EVOLIS
AMIENS**

Immobilier d'entreprise
Achat - Vente - Location
Investissement

03 22 80 70 70

contactamiens@evolis.fr

11-12



Charpentier PM, des chantiers d'envergure



ACTUALITÉS

7-8

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Résultats 2019 et actions solidaires



ENTREPRISES

9-10

EMIP

Portrait d'une entreprise dynamique



ÉCONOMIE

13-14

CONJONCTURE

Reprise compliquée pour les PME

SARL au capital de 40.000 euros
3 place d'Aguesseau BP 38826 - 80 088 AMIENS cedex 2

Fondateur : Jean DOURIEZ

Directeur de Publication : Xavier MEPLON

Directeur des Éditions : Arnaud SELLIER
arnaud.sellier@picardiegazette.fr

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Loretta RIZZUTO
loretta.rizzuto@picardiegazette.fr
Tél : 06 37 85 51 93

Rédactrices : Amélie PEROZ
amelie.peroz@picardiegazette.fr
Virginie KUBATKO
virginie.kubatko@picardiegazette.fr

Community manager : Manon Vanhuysse
manon.vanhuysse@gazettenpdc.fr

Service annonces légales : al@picardiegazette.fr

Chargée de clientèle Annonces Légales : Nathalie HECQUET
nathalie.hecquet@picardiegazette.fr
Tél : 07 86 09 87 12

Abonnements : abonnement@picardiegazette.fr
Tél : 03 22 92 01 75

Chargée de Publicités Commerciales : Stéphanie ACCART
stephanie.accart@picardiegazette.fr

Tél : 06 80 66 72 03

Marchés publics : Arnaud SELLIER
Tél : 06 17 87 32 62

Dépôt légal : à parution
CPPAP 0520 1 79612
ISSN 2111-336X

Imprimerie : DB PRINT
53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)
Chrzanowska 32,
05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Duriez-Bataille.

Tirage : 3.300 exemplaires

Abonnement d'un an : 45 € par édition

CREIL SUD-OISE reconnue pour son engagement envers la nature



© Fotolia

Quatre premières collectivités des Hauts-de-France deviennent officiellement "Territoires engagés pour la nature", un dispositif lancé par l'État en 2019. Parmi elles, la Communauté d'agglomération de Creil Sud Oise a été sélectionnée, la seule en Picardie. La communauté d'agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre (Nord), le syndicat mixte des Parcs et Industries Artois-Flandres (Pas-de-Calais), la commune d'Étaples-sur-Mer (Pas-de-Calais) et enfin la Communauté d'agglomération de Creil Sud-Oise sont désormais des "Territoires engagés pour la nature". Toutes ces structures sont reconnues pour leur politique publique plaçant la biodiversité au cœur de leurs actions.

Ce dispositif national lancé en 2019 est maintenant déployé dans les Hauts-de-France et dans le département de l'Oise : la Communauté d'agglomération de Creil Sud-Oise bénéficiera d'un accompagnement collectif par l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) des Hauts-de-France pour formaliser les plans d'actions, intégrera le club "Territoires engagés pour la nature" de la région afin de partager des retours d'expériences avec d'autres collectivités, renforcera ses compétences grâce à ce réseau, valorisera ses actions grâce à une communication gérée et, enfin, accédera plus facilement à certains financements. Ce dispositif est piloté par un collectif régional composé de la direction régionale de l'environnement, de la DREAL Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, de l'Office français de la biodiversité (OFB) ainsi que les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie. Il sera animé par l'URCPIE, pendant deux ans. Le prochain cycle de reconnaissance se fera mi-octobre.

FTTH : Somme numérique et Sogetel

partenaires

Sogetrel, ETI française indépendante, et Somme Numérique déploient la fibre optique dans le département de la Somme, ensemble, depuis 2015. La première phase du projet s'étant terminée en 2019 (ce qui a permis de couvrir les zones géographiques prioritaires avec 25 000 prises FTTH), les

deux structures ont signé un accord pour reconduire ce travail pour la deuxième phase du projet. Cette dernière concerne le déploiement de 80 000 nouvelles prises (2019-2024), soit 23 bâtiments centraux de raccordement optique, 135 postes d'armoires sous-répartiteurs optiques, 500 kilomètres de génie civil et 20 000 poses de boîtiers optiques. La collaboration entre Somme Numérique et Sogetrel représente à peu près la moitié du programme complet "100 % FTTH de Somme Numérique". Par ailleurs, Sogetrel s'efforce de recourir à une main d'œuvre locale dans le cadre de ses projets. Ainsi, elle emploie 70 personnes dans son agence de Picardie. Un chiffre qui devrait être multiplié par deux d'ici la fin du déploiement. De plus, 100% des travaux réalisés le sont par des partenaires locaux. En parallèle, depuis le début du projet, Somme Numérique a également étoffé ses équipes.



© Somme Numérique

LE GROUPE MAX'S impliqué aussi dans l'humanit'hair



Le groupe Max's, qui détient plusieurs salons de coiffure en Picardie, a remis lors de sa dernière convention un chèque de 20 000 euros à Handicap International pour aider les enfants cambodgiens atteints de malformation du pied. L'entreprise de coiffure, fondée par l'Amiénois Max Colléatte, mène ces actions humanitaires depuis plus de dix ans déjà. « Ce sont nos équipiers qui proposent chaque année trois projets à soutenir via la page Facebook interne aux 215 équipiers. Le projet qui remporte le plus d'adhésions est retenu cette année-là. C'est aussi grâce à nos équipes que les fonds remis sont aussi importants. Suite à leurs ventes de chaque produit de la gamme Max's, un euro est versé à l'association et je m'engage moi à reverser le complément si les 20 000 euros ne sont pas atteints », confie Max

Colléatte qui pense déjà la remise du chèque prévue en janvier 2021 à l'association humanitaire. Elle n'est d'ailleurs pas la seule que l'entrepreneur soutient, à l'instar de Médecins sans frontières ou du Secours Populaire pour ne citer que ces exemples. Autre sujet de réflexion pour 2021, l'ouverture prochaine à Amiens du premier salon spécialisé en coloration à base de produits 100% naturels. Cela tout juste quelques mois après l'ouverture d'une toute nouvelle école de coiffure internationale au 34, rue du Marché-Lanselles. La Hairdresser's Academy est devenue en peu de temps un haut lieu de formation aux métiers de la coiffure. Coupe, coloration et visagisme, toutes les techniques y sont enseignées pour une quinzaine d'élèves par promotion et en alternance entre l'école et leurs entreprises respectives.

LA MANU : nouveau Bachelor Métiers du numérique

Fondée en 2016, l'École des métiers du numérique, La Manu, qui compte cinq campus répartis dans les Hauts-de-France, en Normandie et en Île-de-France, dont trois se trouvent à Amiens, Soissons et Noyon, propose le nouveau Bachelor Métiers du numérique à la rentrée prochaine, en octobre 2020. Cette nouvelle formation est ouverte aux bacheliers en année 1, et à certains bac +2/ +3 en année 2 et dure trois ans. « La Manu propose son programme aux candidats qui souhaitent donner un sens à leur activité en travaillant sur les métiers du numérique, vivre de leur passion, tout en contribuant

aux dynamiques collectives positives en réponse aux grands enjeux sociétaux », précise la direction. La Manu mise sur la valorisation des talents notamment grâce à une interaction permanente avec les entreprises. Des formations diplômantes bac +2 à bac +4 de développeur Web, concepteur développeur d'application, Web designer et spécialistes de la communication digitale sont proposées. Il est possible de participer aux journées portes ouvertes en live sur le site <https://lamanu.fr>.



© La Manu

HARMONIE MUTUELLE, ENTRE GESTION ET REPRISE

Depuis la crise du Covid-19, **Harmonie Mutuelle** accompagne les chefs d'entreprise ainsi que les salariés de la région en **difficulté financière** et psychologique. Fonds de secours, sondage, **écoute...** la mutuelle continue son action pendant le déconfinement et appréhende les **nouveaux enjeux** au sein des entreprises.

Virginie **KUBATKO**



des chefs d'entreprise. « Dès le début du confinement, nous avons effectué des appels de courtoisie auprès de nos entreprises adhérentes, explique Virginie Malnoy, directrice régionale d'Harmonie Mutuelle, région Centre, Île-de-France et Hauts-de-France. Puis nous avons réalisé un sondage pour être plus proches des problématiques des chefs d'entreprise et apporter des réponses concrètes. Car nous sommes une mutuelle, nous pensons de façon collective, et nous sommes là aussi en temps de crise. »

La trésorerie a été le problème principal des dirigeants au début de la crise, notamment pour les TPE/ PME. La mutuelle a agi rapidement pour aider les entreprises : report de cotisations pour les plus en difficulté (notamment celles de la prévoyance Mutex), un fonds de solidarité pour les plus petites d'entre elles et le financement des arrêts de travail exceptionnellement liés à la crise du Covid-19 tels que les arrêts pour la garde des enfants ou pour les personnes "à risque". Des mesures inédites pour les 800 entreprises et 100 000 adhérents des Hauts-de-France dont « l'écoute et les conseils sur les dispositifs ont été les premiers accompagnements nécessaires ». Une plateforme Covid-19 est également dédiée aux questions/ réponses : covid19.groupe-vyv.fr.

© Harmonie Mutuelle

Pour Virginie Malnoy, il faut être solidaire.

La crise du Covid-19 est avant tout une crise sanitaire. Elle s'est vite transformée en crise économique, puis psychologique... Des domaines intimement liés qu'il faut gérer de façon concomitante pour espérer une sortie de crise sans dégâts majeurs. Du côté d'Harmonie Mutuelle, la mutuelle la plus importante de France, l'étendue de cette crise sanitaire est prise en compte. La clé ? La proximité et la connaissance des problèmes

RISQUE PSYCHOLOGIQUE

Le confinement a provoqué une autre problématique, celle de la santé mentale des salariés et des chefs d'entreprise. Stress, épisode dépressif, angoisse... le risque psychologique est aujourd'hui autant impactant que la crise économique. Pour faire face à ce dernier, le ministère de l'Économie



Harmonie Mutuelle compte quatre agences dans les Hauts-de-France.

et des finances s'appuie sur l'action de l'association Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), qui est en place dans les tribunaux de commerce et qui a été élargie à tous les dirigeants, avec le soutien des partenaires Harmonie Mutuelle, CCI France et CMA France. Depuis le 27 avril, un numéro vert* gratuit spécial Covid-19 permet aux chefs d'entreprise en détresse de bénéficier d'une première écoute et d'un soutien psychologique sept jours sur sept, de 8 h à 20 h.

Dans ce partenariat, Harmonie Mutuelle a financé une partie des séances psychologiques. « Ce dispositif est ouvert à tous les dirigeants. Il faut les accompagner financièrement mais aussi psychologiquement, détaille Virginie Malnoy. Un psychologue est disponible pour écouter et conseiller et un suivi est possible si cela est nécessaire. » Déjà un millier d'appels a été enregistré dans la région et un dirigeant sur deux a besoin d'une autre séance. « Les appels concernent surtout la responsabilité des dirigeants, continue-t-elle. Ils sont très responsables. Les chefs d'entreprise s'interrogent sur le chômage partiel et s'inquiètent sur une possible faillite mais aussi sur l'avenir de leurs salariés si cette situation se concrétise ».

Du côté des salariés, le pôle "Harmonie service social" a également enregistré une forte hausse des appels. La solidarité est donc de mise : « Nous invitons nos entreprises adhérentes à faire connaître le dispositif pour les dirigeants qui en auraient besoin », note la directrice régionale. Dans le même ordre d'idée, les entreprises qui n'ont pas de difficultés financières « peuvent participer au financement ». Au total, le montant de toutes les mesures mises en œuvre par la mutuelle depuis le début

de la crise du Covid-19 s'élève à 150 millions d'euros. « Avançons collectif est notre signature », précise Virginie Malnoy.

DÉCONFINEMENT

Aujourd'hui, l'heure est à la reprise d'activité. Harmonie Mutuelle propose un "kit de déconfinement" tourné vers les problématiques sanitaires, devenues intrinsèques à cette reprise. Ce dernier donne toutes les clés pour assurer le protocole nationale de déconfinement des entreprises, un kit d'affiches de communication et des conseils peuvent être donnés par des experts. Du gel hydroalcoolique ainsi que des masques sont également en vente. « Nous avons une FAQ sur la plateforme et nous répondons aux interrogations. Nous remarquons que les questions sont très précises et très concrètes », poursuit Virginie Malnoy.

Ces initiatives solidaires sont accompagnées d'un travail de réflexion. « Notre credo est l'ancrage territorial. Notre organisation nous permet d'être au plus proches des problématiques des entreprises et des salariés selon les secteurs d'activité mais aussi par région », juge la directrice régionale. Ces problématiques, au-delà de les gérer concrètement par des aides, sont un socle de réflexion : des Webinars ont été et vont être organisés pour ensuite « créer des groupes de travail » afin de « préparer l'après », note-t-elle. Nouvelle organisation de l'espace, nouvelles façons de travailler, nouvelle mentalité... Une nouvelle ère s'annonce-t-elle ? « Cette crise interroge le rapport travail/ vie personnelle, questionne sur la solidarité, sur la mondialisation. C'est une interrogation philosophique, considère Virginie Malnoy. Elle interroge la prévention aussi. Nous arrivons à une nouvelle ère de nos missions de fait. Il faut se réadapter. »

* 0805 65 505 0

En chiffres

- Harmonie Mutuelle est le fruit du rapprochement de **cinq** mutuelles.
- Elle protège près de **4,6 millions** de personnes en France.
- **Quatre** agences sont installées dans la région : Amiens, Lille, Dunkerque, Noyelles-Godault.
- **50** collaborateurs sont rassemblés dans la région.

RÉSULTATS SOLIDES ET MOBILISATION ACTIVE

L'**Assemblée** générale annuelle de la Banque populaire du Nord s'est déroulée le 28 avril dernier. L'occasion de présenter les **résultats 2019**, conformes aux prévisions, mais aussi de faire un point sur les **actions développées** par la banque durant cette crise sanitaire, pour continuer à **accompagner** les acteurs de l'économie régionale.

Amélie **PÉROZ**



Première banque des PME, la Banque populaire du Nord compte 137 agences grand public et sept centres d'affaires.

C'est à huis clos que s'est tenue cette Assemblée générale, en dehors donc de la présence des sociétaires, qui ont pu voter pour les résolutions présentées via une plateforme de vote ouverte sur Internet. Les 20 résolutions proposées ont été validées, dont une concernant le différé du versement de l'intérêt aux parts sociales, à la date du 30 septembre 2020, sauf interdiction formelle de paiement décidée d'ici là par les autorités bancaires françaises ou européennes. Par une recommandation du 27 mars dernier, la Banque centrale européenne avait demandé aux établissements de crédit de reporter le versement des dividendes ou intérêt aux parts sociales et les engagements irrévocables de les verser pour l'exercice 2019, d'où la résolution de la Banque populaire du Nord.

CONFORMITÉ DES RÉSULTATS

Concernant les résultats proprement dits, le Produit net bancaire présente une baisse de 0,4%, pour atteindre 211,3 millions d'euros, le contexte étant marqué par des taux d'intérêt au niveau plus faible qu'en 2018. La progression du fonds de commerce et le développement des relais de croissance sur les marchés stratégiques et métiers spécialisés « contribuent à maintenir un chiffre d'affaires résilient dans cet environnement financier inédit », indique la banque. Les frais généraux et amortissements évoluent dans le bon sens, avec une diminution de 1,5% comparé à 2018, soit un niveau consolidé de 134,5 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 76,8 millions d'euros (+1,1 million d'euros, soit une hausse de 1,4%), alors que le coefficient d'exploitation s'élève à 63,7%, en amélioration de -0,7 point comparé à 2018.

Le coût du risque est en baisse de 0,6 million d'euros (-3,2%) pour atteindre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le résultat net de la banque s'établit lui à 41,6 millions d'euros (après impôt sur les bénéfices des sociétés). « Ces résultats conformes aux prévisions se traduisent par le renforcement de la solidité financière de l'entreprise. (...) Ces résultats solides permettent à la Banque populaire du Nord de maintenir ses projets d'accompagnement dynamique de l'économie régionale qui risque d'être affectée en raison de la crise économique qui suit la crise sanitaire en cours », a commenté par voie de presse la Banque populaire du Nord.



Philippe Hourdain a été réélu président du Conseil d'administration.

n'a d'autres objectifs que de servir ses clients et le développement économique de nos territoires », a de son côté expliqué le président du Conseil d'administration Philippe Hourdain – réélu à l'unanimité lors de l'Assemblée générale.

En interne, si près de 30% de l'effectif a été mis en télétravail, 90% des agences sont restées ouvertes durant le confinement. Et dès le 26 mars, la banque a décidé de reporter de façon automatique les échéances de prêt – capital et intérêts – des clients professionnels et entreprises « d'une large sélection sur les secteurs les plus touchés directement par la crise ». Une opération qui concernait également le crédit-bail et a permis les reports des échéances de plus de 10 000 prêts. Parallèlement, plus de 3 000 dossiers de PGE (avec un délai de décision et signature de cinq jours maximum) ont été traités, pour un

montant total de 503 millions d'euros. En trois semaines, c'est la gestion d'un volume équivalent à un an de production qui a été traité, grâce notamment au développement de "Sign it", dispositif permettant la signature à distance des contrats.

La Banque populaire du Nord a fait parvenir dès le début de la crise sanitaire un stock de 100 000 masques chirurgicaux à l'Agence régionale de santé ainsi qu'à la pharmacie centrale des hôpitaux de la faculté catholique de Lille.

MOBILISATION

« La Banque populaire du Nord montre depuis le début de cette crise toute sa capacité d'accompagnement et de soutien à tous ses clients et sociétaires, particuliers, professionnels et entreprises. Si les circonstances exceptionnelles que nous traversons nous ont imposé des prises de décisions inhabituelles, je sais pouvoir compter sur la compréhension de nos sociétaires car ils savent depuis toujours qu'une banque coopérative régionale

EMIP, UNE ENTREPRISE EN PLEINE EXPANSION

Spécialisée dans la **maintenance et les travaux**, l'entreprise **Emip** installée à **Nesle** offre une large gamme de services grâce à ces compétences en **mécanique**, tuyauterie-chaudronnerie.

Françoise **LEFORT**



Éric Mourière avec deux salariés ayant réalisé la cuve.

Créée en 1994 à Ham, l'entreprise a déménagé à Nesle en 2012, en construisant un bâtiment dans la Zone d'activité du Pays Neslois. Elle a racheté la chaudronnerie hamoise TITC, et a construit un deuxième bâtiment dans lequel elle a développé l'activité chaudronnerie. EMIP est une filiale de CEEF (une Scop),

existant depuis 1978, située à Compiègne et ayant 150 collaborateurs. Elle a racheté EMIP en 2004, qui, elle, n'est pas une SCOP. Comme le précise Éric Mourière, son Directeur général : « Nous restons fidèles aux valeurs de notre maison mère, partage, écoute, valeurs et implication des salariés dans le travail quotidien. »



| *Éric Mourière devant une table de découpe au plasma.*

DES ATOUTS RECONNUS PAR LES CLIENTS

L'entreprise travaille dans les Hauts-de-France, principalement dans les trois départements picards, et dans les régions limitrophes. Ses clients sont dans le secteur agroalimentaire - des amidonneries, sucreries, conserveries et les plus gros sites agrochimiques. Éric Mourière explique : « Nous fabriquons du sur mesure, notre bureau d'études et de projets réalise les plans, la préfabrication est faite en atelier, et nous exécutons les travaux sur les sites des clients. Nous effectuons les contrôles réglementaires et prenons aussi en charge la réparation des équipements dans nos ateliers ainsi que la réalisation, avec nos moyens d'usinage, de toute pièce ou ensemble de pièces. Nous réalisons des cuves d'eau chaude à 85 ° en inox, de 5 000 litres, des structures métalliques pour des unités agroalimentaires, et aussi de la tuyauterie inox, un matériau avec des exigences sanitaires, sans soudures haute pression à 120 bars. » L'entreprise travaille sur des sites Seveso et référencés chez eux, demandant un haut niveau de sécurité, de respect des procédures, de l'environnement. Le système de management Sécurité, santé envi-

ronnement est certifié suivant le référentiel commun MASE-UIC depuis 2010.

EMIP, LEADER DE LA FORMATION EN ENTREPRISE

Éric Mourière décrit précisément la vision du travail dans l'entreprise : « Au fil des années, nous avons "développé" notre personnel au respect des procédures et à l'appropriation technique et géographique, qui nous permet d'éviter le turn over auprès des donneurs d'ordre des sociétés clientes. EMIP pratique quatre fois le taux annuel de formation obligatoire de son personnel. Nous investissons en permanence sur son développement. L'augmentation des compétences de l'entreprise, des collaborateurs, de l'efficacité, des délais qui sont de plus en plus indispensables pour les clients est un atout pour nous. » EMIP emploie 100 salariés en CDI. En 2020, elle a déjà embauché trois personnes et trois apprentis sont recrutés et formés pour anticiper les départs à la retraite dans les cinq ans à venir. La société a réalisé 9 millions de chiffre d'affaires en 2019.

Reportage réalisé avant la période de confinement

CHARPENTIER PM, L'AMOUR DES MONUMENTS

L'entreprise parisienne compte **trois agences** en Picardie : à Abbeville, Laon et Beauvais. Elle occupe **60 personnes** qui participent aux plus beaux **chantiers de rénovation**. Plusieurs d'entre eux se déroulent à **Notre-Dame d'Amiens**.

Isabelle **BOIDANGHEIN**



| L'entreprise intervient aussi sur la chapelle Saint-Jean de la cathédrale d'Amiens (échafaudage et sol).

Ceux qui ont ou vont avoir l'occasion de visiter la cathédrale Notre-Dame d'Amiens seront sans doute surpris par l'échafaudage de 100 tonnes posé en neuf semaines par Charpentier PM dans le monument à hauteur de l'orgue, qui va être restauré. Il culmine en effet à 44 mètres. L'entreprise l'a conçu pour permettre l'ouverture du portail du Beau Dieu car le chantier qu'elle entreprend va durer 36 mois. Il s'agit en effet de rénover les joints des voûtes, les gravats par exemple seront descendus dans des seaux via des treuils, une dizaine de personnes sera mobilisée.

CONSERVER L'IDENTITÉ

« Depuis sa construction, qui a commencé il y a 800 ans, personne n'est encore intervenu sur cette partie, explique Michel Danel, directeur d'agence de la Somme. Cela fait une vingtaine d'années que nous travaillons régulièrement ici. On essaie de se dire que c'est un chantier comme les autres mais il est particulier de part la taille de la cathédrale. C'est toujours des mesures énormes. Ce qui fait aussi la difficulté, c'est la construction en elle-même, très équilibrée. A contrario,



| L'échafaudage pèse 100 tonnes.

au Musée de Picardie à Amiens, à la Citadelle d'Amiens...

Elle s'apprête aussi, grâce à un groupement, à démarrer le chantier du château François 1^{er} de Villers-Cotterêts dans l'Aisne, amené à devenir, sous la volonté du Président de la République, la future cité internationale de la langue française. Elle dispose des qualifications 2194 (restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques) et 2183 (restauration pierre de taille et patrimoine ancien). Elle obtient ces chantiers via des appels d'offres.

QUALITÉ DU TRAVAIL

Parfois, elles sont une dizaine d'entreprises à y répondre : « À chaque fois, nous rendons des dossiers les plus fournis possibles, poursuit Michel Danel. Ce qui fait notre réputation, c'est la qualité de notre travail. Une véritable confiance s'est installée. Et puis, ce qui parle pour nous ce sont les chantiers que nous avons déjà menés... Nous sommes avant tout des tailleurs de pierre. »

Charpentier PM, qui intervient aussi chez des particuliers, compte trois agences dans l'ancienne Picardie : Abbeville dans la Somme, Laon dans l'Aisne et Beauvais dans l'Oise car elle est la région de France qui compte le plus de monuments. Les techniques et les pierres sont différentes. Par exemple, elles sont blanches dans la Somme et jaunes dans l'Oise. Chaque agence dispose d'un atelier de taille. Elle intervient également dans les départements limitrophes.

Malgré les nouvelles technologies, le travail n'a pas vraiment changé sauf : « L'apport de l'ordinateur pour les plans a fait gagner en temps et en précision. Les treuils sont télécommandés. Nous sommes plus en sécurité sur les échafaudages qui autrefois étaient en bois », conclut Michel Danel, visiblement passionné par son travail.

elle est moins ouvragée que d'autres monuments. » À chaque chantier, que ce soit

en pierres de taille, moellons, briques, torchis, enduits traditionnels à la chaux... l'entreprise a pour ambition de maintenir le monument en meilleur état possible tout en conservant son identité. Outre à la cathédrale Notre-Dame d'Amiens, elle est intervenue aussi sur l'église Saint-Leu à Amiens, Notre-Dame de Laon dans l'Aisne,

sur la mairie de la Neuville-Saint-Pierre dans l'Oise, à la maison de Jules-Verne à Amiens,

On essaie de se dire que c'est un chantier comme les autres mais il est particulier

RENTRÉE SOUS HAUTE TENSION POUR LES PME

Pour les **petites entreprises**, le début du déconfinement marque le début d'une **période très complexe**. Après cette parenthèse forcée, elles se retrouvent face aux **difficultés** conjuguées des **enjeux sanitaires et économiques**. Les mesures d'aide du Gouvernement n'éviteront pas les **faillites**.

Anne **DAUBRÉE**



l'Enjeu sanitaire est central pour les chefs d'entreprises.

L'image qui restera sera peut-être celle des salons de coiffure pris d'assaut... Mais le 11 mai, ce sont quelque 400 000 entreprises qui ont rouvert leurs portes. Restent fermées celles du secteur cafés-restaurants-hôtellerie, et en bonne partie, de la culture. L'effet des huit semaines de confinement sur l'économie a été désastreux : ce premier trimestre (qui inclut 15 jours de confinement), la production nationale a chuté de 5,8%, d'après l'Insee. Mais pour les entreprises qui ont rouvert leurs portes ou qui ont ré-accueilli des salariés, ce 11 mai, les difficultés ne font que commencer. Les sujets d'inquiétudes économiques et sanitaires, de court et de moyen terme se conjuguent. Complicé, pour commencer, de réorgani-

ser le travail, dans le cadre des consignes sanitaires liées au Covid-19. Pour les PME, la CPME regrette, dans un communiqué du 7 mai, que dans le protocole national prévu « ne prenne pas en compte, sur bien des points, la réalité des entreprises et la diversité du tissu entrepreneurial ». L'enjeu sanitaire est central pour les chefs d'entreprises, inquiets pour leurs équipes et aussi, pour la possibilité de voir leur responsabilité engagée pénalement, en cas de problème. Mais il s'avère également lourd de conséquences en termes de rentabilité des entreprises. Dans le bâtiment, par exemple, la

Capeb, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, alerte sur des surcoûts qui peuvent aller jusqu'à 20% des montants normaux. Le problème concerne l'ensemble des secteurs, et notamment les commerçants, forcés de servir un flux de clients nécessairement limité, par rapport à celui habituel. D'après un sondage de la Confédération des commerçants de France du 4 mai, 85% d'entre eux s'inquiètent de leur survie.

DES FAILLITES EN SUSPENS ?

Pour l'instant, la crise du Coronavirus n'a pas provoqué de vague de faillites d'en-



© AdobeStock

l Au cours du premier trimestre, la production nationale a chuté de 5,8%.

En dépit de la forte baisse sur le premier trimestre, 2020 pourrait compter 4 000 à 5 000 défaillances de plus que 2019

treprises, d'après les données de l'étude du cabinet Altares, publiée le 29 avril dernier :

11 500 défaillances ont été enregistrées depuis janvier, soit 6 000 de moins que l'année précédente. Toutefois, « en dépit de la forte baisse sur le premier trimestre, 2020 pourrait compter 4 000 à 5 000 défaillances de plus que 2019 », d'après le cabinet. La fermeture des tribunaux et les mesures d'aide du Gouvernement auraient pour l'instant mis en suspens des faillites inévitables. Partant, la reprise actuelle de l'activité demeure accompagnée

par le dispositif de soutien de l'économie, mis en place par le Gouvernement depuis

le 17 mars. Mais l'État entend en diminuer progressivement la portée. C'est en particulier le cas pour le chômage partiel, qui concerne plus de 12 millions de salariés. À partir du 1^{er} juin, Bercy devrait diminuer sa prise en charge financière.

Concernant spécifiquement les TPE et PME, des mesures sont pour l'instant maintenues. Le Fonds de solidarité, dont le premier volet comporte un soutien qui va jusqu'à 1 500 euros pour les entreprises en difficulté ou qui ont été obligées de fermer leurs portes, est prolongé jusqu'à la fin mai. D'après Bercy, ce sont 2,3 milliards d'euros environ, qui ont été versés auprès de 1 737 528 entreprises (au 11 mai). Une autre mesure phare du plan de soutien demeure en place jusqu'au 31 décembre : les PGE, Prêts garantis par l'État. Destinés à permettre aux entreprises d'obtenir des crédits de trésorerie, ils seront accessibles jusqu'au 31 décembre prochain. Au 30 avril, 55,6 milliards ont été accordés par les banques à 343 879 entreprises, dont 90% de très petites entreprises, d'après Bercy.

DÉCONFINEMENT : STOP COVID VU PAR LA CNIL

Dans le cadre de la **poursuite du déconfinement**, le Gouvernement travaille au déploiement d'une application mobile, **Stop Covid**, permettant le suivi de contacts avec des **personnes diagnostiquées positives** au Covid-19. Saisie par le Gouvernement, la **Commission nationale informatique et libertés (Cnil)** s'est prononcée, fin avril, sur le dispositif projeté. **Décryptage.**

Viviane **GELLES**



© AdobeStock

L'application Stop Covid repose sur une démarche volontaire des utilisateurs et l'utilisation de pseudonymes. Elle permet la recherche de contacts (contact tracing) grâce à l'utilisation de la technologie Bluetooth, sans recourir à la géolocalisation des utilisateurs. Ceux-ci pourront être avertis d'un risque de contamination lié au fait d'avoir croisé des personnes infectées. La Cnil a été saisie par le Gouvernement pour une demande d'avis sur la conformité de ce projet au Règlement général sur la protection des données (RGPD). L'avis a été rendu le 26 avril dernier. La Commission a tout d'abord insisté sur l'importance du volontariat dans l'usage de l'application, en précisant qu'un tel consentement, pour qu'il soit libre, supposait qu'il n'y ait pas de conséquence négative en cas de non-utilisation, en particulier pour l'accès aux tests et aux soins, mais également pour l'accès à certains services à la levée du confinement, tels que les transports en commun. Le recours à la "pseudonymisation" des utilisateurs, qui ne doit pas permettre de remontée de listes de personnes contaminées, est également un aspect positif important du projet,

souligné par la Cnil. Pour la Cnil, l'application peut être déployée, conformément au RGPD, « si son utilité pour la gestion de la crise est suffisamment avérée et si certaines garanties sont apportées. En particulier, son utilisation doit être temporaire et les données doivent être conservées pendant une durée limitée ». L'autorité indépendante recommande donc que « l'impact du dispositif sur la situation sanitaire soit étudié et documenté de manière régulière, pour aider les pouvoirs publics à décider ou non de son maintien ». Elle prend également la peine de préciser, dans son avis, qu'une telle application ne saurait être considérée comme une fin en soi et que son développement et son utilisation devront s'inscrire dans une stratégie sanitaire globale. Par ailleurs, comme tout traitement susceptible de présenter des risques élevés (données de santé, usage à grande échelle, suivi systématique, utilisation d'une nouvelle solution technologique), l'application devra, rappelle l'autorité indépendante, faire l'objet d'une Analyse d'impact sur la protection des données (AIPD), avant sa mise en œuvre. Enfin, la question sécuritaire étant centrale dans le dispositif envisagé, il sera nécessaire, précise encore la Cnil, de recourir à des tiers de confiance indépendants et toutes autres mesures pertinentes pour sécuriser les identifiants des personnes concernées. Étant donné la sensibilité, du point de vue de l'opinion publique, de ce projet, il est également important, d'après la Cnil, d'assurer le libre accès aux protocoles utilisés ainsi qu'au code source de l'application, du serveur central et leur paramétrage, afin de permettre à la communauté scientifique de contribuer à l'amélioration constante du dispositif et à la correction des éventuelles vulnérabilités, et de garantir une parfaite transparence vis à vis de l'ensemble des citoyens.

LA GAZETTE

SOLUTIONS

Votre partenaire Annonces Légales & Formalités

- Publication dématérialisée des Annonces Légales
- Formalités Juridiques
- Publication, dématérialisation & consultation des marchés publics


Annonces Légales•pro

www.annonceslegales.pro


PARALEGAL
Sociétés

Votre partenaire formalités

www.paralegalsocietes.fr

Besoin d'un renseignement, d'un devis ? Contactez-nous !

7 rue Jacquemars Giélée, 59000 Lille • Tél. : 03 28 38 45 45
info@gazettesolutions.fr • www.gazettesolutions.fr